

C'est là un premier état des idiomes provinciaux parlés encore aujourd'hui en France. Il n'y avait point alors de français officiel. Le latin, un latin dégénéré, mais affectant de suivre les formes de la langue de Rome, était encore la langue de l'Église, des tribunaux et de plusieurs parties de l'administration. Au dessous il y avait les langues vulgaires seules parlées par la grande majorité de la nation. Quelques unes avaient un commencement de littérature et un état grammatical assez perfectionné.

Pendant l'unité tendait à s'accomplir dans l'État ; l'unité du langage la suivait pas à pas. On sait combien la marche de l'une et de l'autre a été lente.

Au XVI^e siècle la langue française est faite. C'est la langue de Paris et de la Cour. Éclore dans un pays de langue d'oïl, elle a pris aux dialectes de cette région ses principaux éléments ; mais toute la nation y a coopéré dans des proportions diverses. Dès ce moment il y a un français littéraire dans lequel écrivent, au midi comme au nord, tous ceux qui veulent être entendus du pays tout entier. D'autre part, des édits de nos rois dont la série commence à 1490 pour finir seulement en 1629, proscrirent l'usage du latin dans les actes publics. Il y a un français officiel.

Dès lors ces variétés qui diffèrent du *bon français*, tous ces langages si divers répandus sur la surface du royaume ne sont pas détruits, mais ils ne peuvent plus prétendre à devenir la langue de la France. Ils sont réduits au rang secondaire de dialectes provinciaux.

C'est dans ce dernier état qu'on leur a donné un peu dédaigneusement le nom de *patois*.

Trois cents ans d'existence à côté du français officiel, à côté du français littéraire tel que l'ont fait les grands écrivains des siècles derniers, attestent la vitalité des dialectes populaires et particulièrement de ceux de notre pays. Les